MAIRIE

15 AVR. 2013 ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.
ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.
Procurations : DESCHAMPS Patrick à JOND Claude, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.
Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET : Approbation du Compte administratif 2012 : Budget Principal

Exposé :
Monsieur l'adjoint aux finances expose au Conseil municipal le compte administratif de l'année 2012 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	5.125.616,13 €	5.329.430,52 €
Dépenses	3.802.551,41 €	3.429.471,52 €
Résultats de l'exercice	1.323.064,72 €	1.899.959,00 €
Résultat antérieur reporté	685.910,03 €	- 447.897,14 €
Résultat de clôture 2012	2.008.974,75 €	1.452.061,86 €
Résultat consolidé	3.461.036,61 €	

La section de fonctionnement présente un excédent de 1 323 064,72 € et la section d'investissement, un excédent de 1 899 959,00 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 685 910,03 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à - 447 897,14 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2012 présente un excédent de 2 008 974,75 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 1 452 061,86 € en investissement, soit un résultat consolidé de 3 461 036,61 €.

Décision :
Après débat, le Maire demande au Conseil Municipal :
- De constater les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- D'arrêter le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 2 008 974,75 € en section de fonctionnement et à un excédent de 1 452 061,86 € en section d'investissement.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
29 AVR. 2013
ARRIVÉE

Amendements : Néant.....
Adoption : Conseillers présents.....09
Procurations 04
Votants 13
Pour 13
Contre.....00
Abstention.....00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
15 AVR. 2013
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.
ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.
Procurations : DESCHAMPS Patrick à JOND Claude, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.
Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2012 : Budget Principal

Exposé :
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2012 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget principal).
Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	**5.125.616,13 €**	**5.329.430,52 €**
Dépenses	**3.802.551,41 €**	**3.429.471,52 €**
Résultats de l'exercice	**1.323.064,72 €**	**1.899.959,00 €**
Résultat antérieur reporté	**685.910,03 €**	**- 447.897,14 €**
Résultat de clôture 2011	**2.008.974,75 €**	**1.452.061,86 €**
Résultat consolidé	**3.461.036,61 €**	

Décision :
Après présentation des comptes, le Maire propose au Conseil municipal :
- D'approuver le compte de gestion 2012 ci-dessus résumé et présenté intégralement en annexe.
- De donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches pour le compte de gestion 2012 de la commune de Praz-sur-Arly.

Amendements : Néant.....
Adoption : Conseillers présents.....09
Procurations 04
Votants 13
Pour.....13
Contre.....00
Abstention.....00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
29 AVR. 2013
ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.
ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.
Procurations : DESCHAMPS Patrick à JOND Claude, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.
Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET : Affectation définitive des Résultats de l'Exercice 2012 Budget Principal

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
15 AVR. 2013
COURRIER ARRIVÉ

Exposé :

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu la délibération de l'état des dépenses des restes à réaliser du 10 janvier 2013,

Vu la délibération de l'état des recettes des restes à réaliser du 10 janvier 2013,

Vu les résultats de l'exercice 2012 :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 2 008 974,75 €,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de 1 452 061,86 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de – 768 175,50 €,

Monsieur l'Adjoint aux finances propose :

- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 683 886,36 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépense) pour un montant de 1 452 061,86 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) pour un montant de 1 325 088,39 €

Considérant qu'il appartient à l'assemblée, suite à l'approbation du compte administratif 2012, de confirmer les montants au budget primitif 2013.

Décision : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide d'acter que les résultats 2012 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2013 comme suit :

- report en section d'investissement (ligne 001 en dépense) pour un montant de 1 452 061,86 €
- affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 683 886,36€
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) pour un montant de 1 325 088,39 €

Amendements : Néant. .....
Adoption : Conseillers présents.....09
Procurations 04
Votants 13
Pour 13
Contre.....00
Abstention.....00

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
29 AVR. 2013
ARRIVÉE

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02

Signature Cachet

MAIRIE

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
29 AVR. 2013
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.
ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.
Procurations : DESCHAMPS Patrick à JOND Claude, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.
Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2013

Exposé :
Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'approbation du budget 2013, il a été prévu le retour aux taux d'imposition 2011 car dorénavant, la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc aura sa propre fiscalité.

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
15 AVR. 2013
COURRIER ARRIVÉ

	Rappel des taux d'imposition 2012
Taxe d'Habitation	21.02%
Taxe Foncière bâti	16.66%
Taxe Foncière non bâti	135.72 %
Taux de la CFE	29.37%

Ainsi pour l'exercice 2013, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux suivants :

	Taux d'imposition 2013
Taxe d'Habitation	19,94 %
Taxe Foncière bâti	15,81 %
Taxe Foncière non bâti	128,76 %
Taux de la CFE	27,86%

Décision :
Après débat, Mr. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les taux d'imposition proposés ci-dessus pour l'année 2013.

Amendements : Néant .....
Adoption : Conseillers présents.....09
Procurations 04
Votants 13
Pour.....13
Contre.....00
Abstention.....00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.
ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.
Procurations : DESCHAMPS Patrick à JOND Claude, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.
Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET : Approbation du Budget Principal Budget Primitif 2013

Exposé :
Monsieur Claude JOND, l'adjoint à la finance présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2013 tant en Fonctionnement qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2013 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2012.

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
15 AVR. 2013
COURRIER ARRIVÉ

Décision :

Après débat, le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2013 de la commune de Praz sur Arly avec reprise des résultats en équilibre :

  - **5 560 000,00 € en section de fonctionnement**
  - **5 040 700,00 € en section d'investissement**

- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Amendements : Néant
Adoption : Conseillers présents.....09
Procurations 04
Votants 13
Pour.....13
Contre.....00
Abstention.....00

Le Maire, Yann JACCAZ

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
29 AVR. 2013
ARRIVÉE

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

SOUS-PRÉFECTURE DE BONNEVILLE
15 AVR. 2013
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.
ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.
Procurations : DESCHAMPS Patrick à JOND Claude, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.
Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2013 - complément

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Adjoint aux finances

Exposé :

M. Claude JOND rappelle au conseil municipal que lors de sa séance en date du 20 février dernier le conseil avait autorisé le mandatement anticipé des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget 2013 dans la limite de 25% des crédits consommés en 2012, soit 527 375€,. Les services de l'Etat ont formulé une observation sur le contenu de cette délibération : ils demandent que la délibération précise les comptes concernés par cette dérogation.

Les comptes concernés par le mandatement anticipé sont :

- Mini golf - oeuvres	1 500.00 € (art. 2161)
- Caméra de recul Unimog	964.36 € (art. 2182)
- Equipements mairie	802.98 € (art. 2188
- Scie plongeante circulaire	522.46 € (art.2188)
- Chalets OM	8 410.27€ (art.2315)
- Défrichement piste de fond	4 879.68€ (2315)
- Balisage protection du tétras lyre	1 029.04€ (art.2315)
TOTAL :	**18 108.79€ €**

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY
29 AVR. 2013
ARRIVÉE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'inscription des crédits listés ci-dessus,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2013.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations	04
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le

MAIRIE

Praz sur Arly

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.
ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.
Procurations : DESCHAMPS Patrick à JOND Claude, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.
Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET : Création d'un poste d'ingénieur principal

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :
M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade au titre de son ancienneté. Il peut accéder au grade d'ingénieur principal

Il convient désormais de créer le poste correspondant à ce grade.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- **DE CREER** un poste d'ingénieur principal à temps complet
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
15 AVR. 2013
COURRIER ARRIVÉ

23 [illegible]
ARRIVÉE

Amendements : Néant.

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations	04
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02

Signature Cachet

MAIRIE

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
29 AVR. 2013
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.
ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.
Procurations : DESCHAMPS Patrick à JOND Claude, BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.
Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET: PDIPR : Approbation

SOUS-PRÉFECTURE DE BONNEVILLE
15 AVR. 2013
COURRIER ARRIVÉ

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Exposé :
Après vérification, entre 2009 et 2011, du tracé des itinéraires à partir de la carte fournie par le Conseil Général et transmis les informations de chaque élément de balisage, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a transmis les mises à jour de la base de données PDIPR du département et l'identification des différences entre tracés inscrits et tracés réels sur le terrain, qu'il convient de régulariser globalement aujourd'hui.

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'au terme de l'article L 361-1 et suivants du Code de l'environnement, le département de la Haute-savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- que, dans ce cadre, les collectivités locales sont amenées à se prononcer sur l'inscription et la modification d'itinéraires traversant leur territoire communal ou intercommunal.

Décision :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** un avis favorable, sur l'ensemble du tracé du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Les extraits de cartes (cadastre) concernant les itinéraires situés sur la commune sont annexés à la présente délibération.
- **S'engage**, en ce qui concerne les chemins ruraux de la commune inscrits au plan :
  - A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan ;
  - A préserver leur accessibilité (pas de clôture) ;
  - A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et à en informer le département ;
  - A maintenir la libre circulation des randonneurs ;
  - A ne pas goudronner les sentiers inscrits au plan.

Amendements : Néant
Adoption :
Conseillers présents.....09
Procurations 04
Votants 13
Pour.....13
Contre.....00
Abstention.....00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le